

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 765)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 212

présenté par

M. Acquaviva, M. Castellani et M. Colombani

ARTICLE 3

I. – À l'alinéa 3, après le mot :

« macroéconomique »,

insérer les mots :

« , et notamment la situation géopolitique et géostratégique mondiale, ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« porter »,

insérer le mot :

« éventuellement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

A notre sens, une politique de défense ne doit pas s'arrêter à un objectif chiffré, à savoir ici 2 % du PIB dédié à la défense nationale qui est clairement affiché.

La politique de défense doit, à notre sens, être corrélée notamment à la situation géopolitique mondiale et à la constatation de menaces que pourraient faire courir des pays, groupes ou autres à la sécurité des populations, plus qu'à un objectif à atteindre impérativement.